

La charte Fair-Play du District de la Somme de Football.

Règlement à valider lors de l'Assemblée Générale du DSF du 5 octobre 2019 avec application dès la saison 2020/2021

REGLEMENT CHALLENGE DU FAIR-PLAY.

ARTICLE 1 : Un trophée intitulé Challenge du FAIR-PLAY est mis en compétition chaque saison pour récompenser l'équipe qui se sera le mieux distinguée au cours de la saison par sa bonne conduite et sa correction sur le terrain.

Les divisions concernées sont :

- la D1,
- les groupes de D2,
- les groupes de D3,
- les groupes de D4
- les groupes de D5 **s'ils sont régulièrement couverts par des arbitres.**

Par niveau de compétition, une seule équipe sera récompensée lors de l'Assemblée Générale du District.

ARTICLE 2 : Ces trophées restent la propriété des clubs. Ils sont remis lors de l'Assemblée Générale annuelle du District. Chaque équipe récompensée recevra un équipement complet aux couleurs du Club et des ballons.

Les niveaux de compétition concernés sont ceux définis par l'application de l'article 1^{er} du présent règlement.

Par niveau de compétition, l'équipe qui à l'issue de cette dernière aura accumulé le moins de points sera déclarée vainqueur.

En cas d'égalité entre groupes, les critères successifs pour désigner un vainqueur seront les suivants :

- Ratio Total Cartons (jaune et rouge) / Matches joués
- Equipe qui aura reçu le moins d'exclusion.

En cas d'égalité entre équipes d'un même groupe, l'équipe qui aura reçu le moins de d'exclusion sera récompensée. Si nécessaire, les rencontres les ayant opposées seront prises en

compte pour les départager à la faveur de celle qui aura totalisé le moins points disciplinaires durant ces deux rencontres.

ARTICLE 3 : Les éléments pris en compte pour établir le classement seront effectués selon le barème suivant :

- Avertissement 1 point malus Discipline
- Exclusion 3 points malus Discipline

Durant la saison, ces points s'additionnent Journée après Journée et constituent le Challenge du FAIR-PLAY.

Par tranche de 10 points accumulés, il sera retranché 1 point au classement (après homologation par la Commission sportive).

Barème					
0	à	9	points discipline	0	point malus Fair-play
10	à	19	points discipline	1	point malus Fair-play
20	à	29	points discipline	2	points malus Fair-play
ETC					

A l'issue de la dernière Journée, le Classement final est publié et intègre le malus fair-play. Les accessions, maintiens et rétrogradations sont décidés en fonction des règlements en vigueur.

Des classements intermédiaires sont publiés sur le site. Ces derniers deviennent définitifs après homologation par la Commission Sportive.

ARTICLE 4 : Toute équipe faisant l'objet de pénalité(s) pour forfait(s) ne sera plus éligible à une quelconque récompense intermédiaire ou finale et se verra appliquer un 3 points de malus discipline.

De même, toute équipe qui se verra retirer un ou des points en application du barème disciplinaire (Article 9 à 13.4) ne sera plus éligible à une quelconque récompense intermédiaire ou finale.

Tout évènement disciplinaire relatif à une rencontre (impliquant un dirigeant, un accompagnateur, un éducateur ou relatif à la police des terrains, ...) constituera également un motif d'inéligibilité.

Tout évènement classé hors match au sens des règlements généraux et du relevé disciplinaire de l'équipe entraînera également l'inéligibilité à une quelconque récompense intermédiaire ou finale de l'équipe concernée.

ARTICLE 5 : Toute équipe engagée dans une autre compétition organisée par le District de la Somme de Football et qui sera impliquée dans des événements graves (ex : exclusion d'une compétition, comportement inadapté) perdra également son éligibilité à une quelconque récompense intermédiaire ou finale.

ARTICLE 6 : Après parution finale sur le site du District de la Somme de Football, les réclamations à propos de l'application du présent règlement sont à présenter auprès de la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales par voie officielle (recommandé, télécopie ou par voie électronique) selon les principes ainsi que les délais prévus par les règlements généraux de la FFF.

ARTICLE 7 : Une remise intermédiaire aura lieu chaque année, elle vise à récompenser les équipes premières de leur groupe, le classement pris en compte est si possible celui de la mi championnat si les conditions météorologiques le permettent. Une dotation de ballons sera attribuée aux récipiendaires.

A défaut, la date de référence est fixée par le Comité Directeur.

ARTICLE 8 : Ce règlement a été adopté par le Comité Directeur du District du 2 septembre 2019. Il ne pourra être modifié qu'après nouvelle délibération de cet organisme.

La charte Fair-Play du District de la Somme de Football.

Objectifs : *Développer, à l'aide des différents partenaires et acteurs du football, une prise de conscience et une mobilisation en faveur d'un football centré autour du jeu et basé sur des concepts tels que le fair-play, la loyauté et la convivialité.*

- ✓ *Réaffirmer les valeurs fondamentales de notre sport,*
- ✓ *Valoriser les aptitudes à.....,*
- ✓ *Développer les savoirs faire,*
- ✓ *Encourager les savoirs- être (les comportements sociaux et relationnels).*

Moyens : **Etablir une charte qui sera proposée à l'approbation des Clubs de la Somme lors de l'Assemblée Générale des Clubs du 5 octobre 2019**, cette charte constitue un **engagement** où **chacun** par le biais d'actions simples **pourra relayer l'esprit de cette charte.**

Personnes morales concernées : Tous les Clubs de la Somme.

Méthodologie : La Commission d'Ethique missionnée par le Comité Directeur (en collaboration avec la Commission des Jeunes, la Commission des Arbitres, la Commission Technique, et toute instance du District désireuse de relayer cette action) propose au Bureau puis au CD une charte qui sera à son tour présentée aux Clubs lors de l'Assemblée Générale des Clubs de la Somme. Si elle est adoptée, cette Charte entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2020. Ainsi, chaque club pourra la diffuser et la communiquer auprès de ses licenciés.

Chaque club communiquera alors le contenu de cette charte à l'ensemble de ses licenciés. Le principe étant de ne pas obliger mais de convaincre du bien fondé de cette action, de mettre en exergue les bonnes volontés, de ne plus désigner les « mauvais » mais de positiver.....

Autre principe de la charte, proposer à chaque acteur des axes simples de réflexion (de travail) à mettre en œuvre, à adapter en fonction de ses possibilités, d'éventuellement développer une aide technique, logistique au service des clubs désireux d'emprunter cette voie.

Actions concrètes à mettre en œuvre.

Ces actions sont quelques exemples possibles des pistes de réflexion, des points de départ. C'est pourquoi cette liste se veut non exhaustive.

Axe prévention.

Jeunes et Seniors.

Le District.

Apporter un soutien aux clubs.

1. Mettre en valeur le rôle des différents protagonistes à travers une éducation aux fonctions. [Président, Délégué, Capitaine, Educateur, Arbitre, Parents, Spectateurs.....].
 - ✓ Organisation de stages d'information pour les Délégués, Capitaines....
 - ✓ Organisation de tables rondes.
2. Responsabilisation des élus de proximité lorsque des problèmes surviennent et le cas échéant, organisation de groupes de travail animés par la Commission d'Ethique.
3. Remontée systématique des comportements incivils auprès de la DRDJS et de la Préfecture.
En parallèle, convocation systématique des Présidents de Clubs qui sont concernés par ces incivilités.

Le Club.

Mobiliser ses licenciés

1. Proposer un accueil de qualité : Accueillir comme l'on aimerait être accueilli.
2. Rôle du Président et du Comité Directeur du Club.
 - ✓ Soigner l'image du Club en cultivant le Respect de l'AUTRE.
 - ✓ Préférer le **JEU** à l'enjeu.
 - ✓ Encourager et valoriser le Fair-play en interne (ex : Campagne d'affichage du coût des amendes en Ballons et en euros par licencié)
 - ✓ Prendre en charge les parents des jeunes joueurs en les impliquant dans la vie du Club.
3. Sanctionner financièrement les Educateurs rémunérés dont l'attitude porterait atteinte à la notoriété du Club.

Les Arbitres.

Faire partager sa passion.

1. Participer à la vie du Club en transmettant sa passion.
2. Demander à intégrer le Comité Directeur (même avec une voix consultative ou mieux avec une voix délibérative). L'objectif étant d'être présent, de communiquer sur l'arbitrage, de s'intégrer différemment.
3. Avoir un rôle de conseil auprès de jeunes Joueurs.
4. Avoir un rôle de parrainage auprès des jeunes Arbitres.
5. Notation des clubs avant / pendant / après la rencontre.

Les Educateurs.

Etre un Ambassadeur du Football.

1. Etre un exemple, dans la transmission des valeurs essentielles à la pratique sportive, connaître et transmettre les règles.
2. Organiser et communiquer autour de la vie sportive du Club (réunions de concertation périodiques avec le Comité Directeur et les autres Educateurs).
3. Maîtriser le banc de touche.
4. Canaliser la fougue et l'agressivité des Joueurs (utiliser les changements permanents).
5. Eduquer les Parents dans leur rôle de Supporter.

Les Joueurs.

Rester humble dans la victoire et digne dans la défaite.

1. Etre loyal devant l'adversité.
2. Jouer pour un Club.
3. Aimer son maillot, défendre honorablement ses couleurs.
4. Aimer le JEU.
5. Respecter les valeurs sportives.

Les Parents ou Les Clubs de Supporters (le cas échéant).

Accompagner.

1. Encourager/valoriser tous les Acteurs de la rencontre.
2. Respecter l'Adversaire autant que l'on supporte son favori.
3. S'impliquer dans la vie du Club.
4. Donner ou redonner une dimension familiale aux rencontres.

Les Sponsors, pour les seniors (le cas échéant).

S'associer afin de véhiculer une image de marque positive.

1. Demander régulièrement à être informé par les Clubs d'un état concernant la discipline.
2. Encourager le Fair play en récompensant le Club avec une dotation supplémentaire sous forme de challenge ou de matériel.
3. Médiatiser l'association d'un Sponsor (image philanthropique) soutenant un Club véhiculant une image sportive citoyenne.

Axe sanction

Préambule :

L'objet de cet axe est de développer une véritable comptabilité du Fair-play. Ainsi, chaque journée de championnat verra en complément des résultats sportifs, un barème Fair play appliqué pour chacune des équipes. Ce barème prévoira le cas échéant un retrait de points qui sera intégré aux classements. Directement lié à la Discipline, l'impact sur les accessions et les rétrogradations sera réel. Il s'agit non plus seulement d'inciter les Clubs à bien se comporter mais également de pénaliser les Clubs qui ne respectent pas les règlements.

Le barème proposé reprend la trame du règlement du Challenge FAIR-PLAY actuel. Cette architecture a été adaptée par la commission d'Ethique afin d'en faire :

- ✓ *Un élément incitatif* par la mobilisation qu'il génère,
- ✓ *Un élément dissuasif* par les sanctions qui découlent de l'éventuel retrait de points.